The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

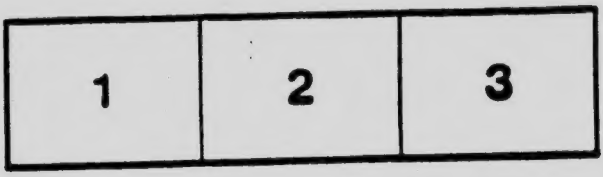

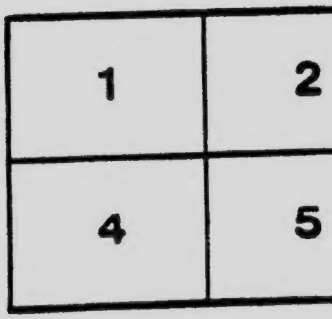

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

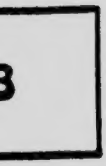

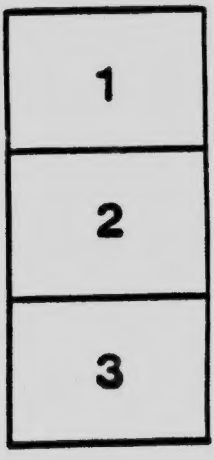

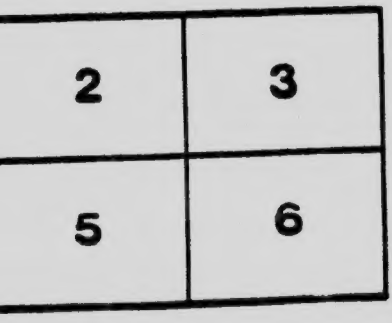

Election de 1912

1

HOMME DE PAROLE ET D'ACTION

Sir LOMER GOUIN a tenu tous ses engagements, il a même fait plus qu'il avait promis.

CE QU'IL AVAIT PROMIS.

Le 5 avril 1905, Sir Lomer Gouin a, dans un discours qu'il prononçait à l'Ecole Montcalm, à Montréal, tracé le programme que son gouvernement entendait suivre. Ce programme peut se résumer comme suit :

Equilibre des dépenses et des recettes ;
Economie dans la dépense,
Vigilance dans la perception des revenus ;
Accroissement des recettes par l'imposition d'une taxe sur les transactions de bourses, par une administration vigilante du domaine public et par le rajustement du subside fédéral ;
Partage des attributions du ministre des terres, mines et pêcheries.
Développement de l'enseignement primaire ;
Fondation de nouvelles écoles normales ;
Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et institutrices ;
Création d'écoles techniques ;
Création d'une école de hautes études commerciales ;
Développement de l'enseignement agricole ;
Amélioration des chemins ruraux ;
Encouragement à la colonisation ;
Création de nouvelles réserves de colonisation ;
Aide aux chemins de fer de colonisation ;
Protection à l'ouvrier des usines ;
Adoption d'une loi relative aux accidents du travail ;
Respect de l'autonomie des municipalités.

Chacun des articles de ce programme a été rempli à la lettre.

FC 2923
12
S57
0
NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE GOUVERNEMENT DE SIR LOMER GOUIN A FAIT BEAUCOUP PLUS

Il a réalisé $4,621,361.39 de surplus sur le budget ordinaire.

Il n'a pas emprunté un seul sou.

Il a diminué la dette de plusieurs millions.

Il a rendu l'impôt sur les successions moins lourd pour les petits héritages.

Il a depuis 1908 subventionné la construction de 160 ponts en fer au coût total de $1,390,286.

Il a adopté des mesures nouvelles pour rendre plus parfaite l'inspection des beurreries et des fromageries.

Il a fait voter une loi autorisant la formation de syndicats d'élevage.

Il a augmenté les allocations aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles.

Il a fait passer une loi autorisant la formation de sociétés coopératives pour la fabrication et la vente du beurre et du fromage, et favorisé la formation d'une société semblable.

Il fait reviser le code municipal.

Il a réorganisé notre système de protection contre l'incendie de nos forêts publiques.

Il a créé des réserves forestières, tant provinciales que cantonales.

Il a envoyé deux étudiants suivre des cours de sylviculture dans une école spéciale de l'étranger.

Il a fondé une école forestière.

Il a organisé un service spécial, le service forestier, pour l'exploration et la surveillance du domaine public et pour le contrôle et la direction de l'exploitation forestière.

Il a établi une pépinière pour enc... le boisement et le reboisement de nos terrains incultes.

Il a nommé une commission pour t... tant dans l'intérêt du domaine boisé que pour la co... de nos pouvoirs hydrauliques, les meilleures règles à adopter pour fixer le régime général des eaux courantes.

Il a interdit l'exportation du bois coupé sur les terres publiques, à moins que ce bois n'ait été manufacturé de quelque façon en Canada.

Il a relevé le taux de la rente foncière et des droits de coupe payables par les concessionnaires de "limites à bois."

Il a modifié la loi des mines afin d'encourager l'exploration de de nos terrains miniers.

Il a fait terminer la refonte des statuts.

Il a augmenté le nombre des juges afin de rendre la justice plus expéditive.

891425

Il a restreint l'appel au conseil privé et à la cour d'appel, et rendu ainsi les procès moins coûteux.

Il a, à deux reprises, augmenté l'indemnité des jurés.

Il a créé une cour des sessions de la paix et rendu ainsi les procès criminels plus expéditifs.

Il a créé une cour spéciale pour les jeunes délinquants.

Il a créé de nouveaux districts judiciaires.

Il a institué une commission pour la surveillance et le contrôle des services d'utilité publique.

Il a fait décréter que les poursuites pour le recouvrement de rentes constituées (ou rentes seigneuriales) ne pourraient être intentées qu'après un avis de quinze jours.

Il a fait autoriser les municipalités de comté ou locales à racheter les rentes constituées (ou seigneuriales) affectant des terrains situés dans leurs terrains.

Il a fait adopter une loi pour la répression de l'usure.

Il a modifié les lois de façon à encourager la tempérance.

Il a modifié la loi des assurances de façon à assurer plus de protection et de garantie au public.

Il a autorisé l'assurance sur la vie en faveur des institutions d'éducation.

Il a autorisé la formation de syndicats coopératifs.

Il a institué une commission pour rechercher les moyens les plus propres à combattre la tuberculose et subventionné le maintien d'hôpitaux pour les tuberculeux.

Il poursuit l'abolition des péages sur tous les ponts et chemins publics.

Il a obtenu l'an- - 'on de l'Ungava, un territoire aussi étendu que celui de notre prov ice.

Il a passé des loi pour mieux protéger les femmes et les enfants qui travaillent dans les fabriques.

Il a fait déclarer insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi fédérale de 1908.

Il a rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés dans la construction.

Il a assuré un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par la province.

Il a installé un musée des appareils les plus propres à éviter les accidents du travail.

Il a établi dans Québec et Montréal, des bureaux de placement gratuits pour les ouvriers.

Il a encouragé la culture du trèfle par l'établissement de stations expérimentales.

Il a encouragé la culture du tabac.

Il a favorisé l'établissement de jardins scolaires.

Il a aboli les frais dans les poursuites judiciaires n'excédant pas $25.

Il a fait disparaître le vote plural.

Il a rétabli la pension des officiers publics abolie en 1892.

Il a établi une agence à Londres.

Il a créé une commission des parcs pour l'Ile de Montréal.

Il a créé des bourses d'études pour encourager le développement de l'art musical.

Il a créé un département de la voirie.

Il a remanié la carte électorale et augmenté le nombre des députés à l'assemblée législative.

Etc., Etc., Etc.

Est-il gouvernement qui ait, dans l'espace de sept années, accompli autant de réformes et d'œuvres utiles ?

Est-il gouvernement qui ait fait preuve d'autant de souci pour l'intérêt public ?

Est-il gouvernement qui se soit montré plus digne de la confiance du peuple ?

Electeurs, votez donc pour le gouvernement Gouin, votez pour les candidats ministériels.